



2022

4 ET 5 AVRIL

# SÉCURISER LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE :

## CONVENTION DE FORMATION, CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE, FACTURATION ET PAIEMENT

Les questions générées par le nouveau système de financement de l'apprentissage sont nombreuses. Le prix de vente doit-il converger avec le prix de revient ? Quid des clauses de dédommagement dans la convention de formation ? Et les frais annexes ? Quels liens avec les CGV ? Quel niveau de prise en charge appliquer ? En pratique, que peut facturer un CFA au tiers payant ? Au cocontractant ? Selon quelles modalités ? Pour vous permettre de sécuriser votre modèle économique, Centre Inffo vous propose une formation 100 % dédiée à cette problématique.

### OBJECTIFS DE FORMATION

- > Définir les clauses financières dans le cadre de la convention de formation
- > S'approprier les critères de prise en charge financière de l'apprentissage, les différentes modalités de facturation et les échéanciers de paiement des contrats d'apprentissage
- > Sécuriser sa relation avec l'organisme tiers payant (Opco ou CNFPT) et l'acheteur (employeur de l'apprenti)

### PROGRAMME

#### INSÉRER DES CLAUSES FINANCIÈRES DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE FORMATION

- > Différence entre prix de vente, prix de revient et niveau de prise en charge
- > Clauses relatives au règlement du restant à charge (dont frais annexes)
- > Clauses de dédommagement en cas de modification ou de rupture anticipée de la convention
- > Articulation de la convention de formation avec les conditions générales de vente

#### APPLIQUER LE BON NIVEAU DE PRISE EN CHARGE DU DIPLÔME OU TITRE PRÉPARÉ

- > Suivi de la fixation du niveau de prise en charge : rôles de la CPNE, de France compétences et de l'État

- > Suivi de l'évolution du niveau de prise en charge : périodicité, impact sur les engagements contractuels...
- > Application de la bonne convention collective nationale (CCN) et cas des employeurs sans CCN

#### SÉCURISER SA RELATION AVEC L'ORGANISME TIERS PAYANT ET L'ACHETEUR

- > Modalités de facturation dans la relation avec l'Opco, le CNFPT et éventuellement avec l'employeur de l'apprenti
- > Modalités de paiement par l'Opco : décaissement, échéancier et modalités de versement, minoration, majoration, fait générateur des versements...
- > Périmètre de contrôle de service fait et pièces justificatives

JOUR 1	INTERSESSION	JOUR 2	
			
2h30	2h	2h30	7H
9h-11h30		9h-11h30	

 Classe virtuelle

 Travaux individuels ou en sous-groupes (asynchrone)  
Prévoir dans votre emploi du temps, un créneau entre les classes virtuelles pour réaliser les travaux qui seront demandés  
Ils font partie intégrante de votre parcours d'apprentissage

 7 heures sur 2 jours

€ 875 € HT (TVA 20 %) 1 050 € TTC

 De 3 à 12 personnes maximum

### PUBLIC

Toute personne intervenant dans la contractualisation et la facturation d'une formation par apprentissage

### PRÉREQUIS

Aucun. Il est conseillé de connaître les fondamentaux du secteur de la formation ou d'avoir suivi la formation « Se repérer dans la formation professionnelle »

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application : quiz, cas pratiques, jeux de mise en situation
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

### MOYENS TECHNIQUES

Les séquences en visioconférence sont organisées via l'application Zoom. Une assistance technique est assurée par Centre Inffo

### INTERVENANT

Un juriste-consultant, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en place d'un dispositif d'évaluation complet : recueil des attentes et besoins à l'inscription, test de positionnement, évaluation des acquis, recueil des appréciations

### MODALITÉ DE SANCTION

Remise d'une attestation de fin de formation

